

Fribourg, le 30 septembre 2022

## Prise de position du PLR - Avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur l'Avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Le PLRF soutient pleinement la proposition faite par le Conseil d'Etat, portant sur l'art. 2 al. 3 LALP, et permettant aux offices des poursuites de délivrer des extraits du registre des poursuites portant sur l'ensemble du territoire cantonal.

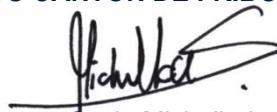
Cette modification était attendue depuis fort longtemps. Elle permettra aux intéressés, notamment les divers pouvoirs adjudicateurs de travaux mais aussi à toutes celles et ceux qui souhaitent obtenir un extrait du registre des poursuites, de connaître la situation réelle de la personne ou de l'entreprise sur le plan cantonal. Cela évitera que des entreprises puissent aisément jongler entre des districts voisins pour montrer patte blanche. Avec cette solution, la jonglerie sera plus difficile : elle ne pourra se faire que d'un canton à l'autre. Le PLRF soutient donc sans réserve l'avant-projet de loi modifiant cette loi d'application.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG**



Alexandre Vonlanthen  
Président



Savio Michellod  
Secrétaire général

**Contacts :**

- Jean-Daniel Wicht, député, 079 262 55 92

Par courriel : [dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch)

**Créons les solutions**

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg  
[www.plrf.ch](http://www.plrf.ch) - [info@plrf.ch](mailto:info@plrf.ch) - +41 (0)79 793 48 65